

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;
- Vu la délégation de signature du Président à Mme Valérie ROGE, Directrice des relations institutionnelles et de la coordination, en date du 06 mars 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Tarif de participation à des événements organisés ou co-organisés par Sorbonne Université

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif (préciser HT, TTC ou hors champ TVA)
ATRIUM DES METIERS	Ponctuel	Jeu. 8 novembre	Jeu. 8 novembre	ATRIUM	Etudiants de Master	Plein tarif : 1300€ TTC Tarif réduit accordé aux entreprises en partenariat avec SU : 900€ TTC Demi-tarif PME/PMI : 650€ TTC

Le prix ouvre droit aux prestations suivantes :

- Mise à disposition d'un stand de 9M², d'une signalétique personnalisée, d'un kit mobilier standard (un présentoir, trois tabourets et une table ronde)
- Accès gratuit au parking de l'Université pour les participants de votre société
- Accueil et accompagnement par un étudiant ambassadeur Sorbonne Université
- Petit déjeuner d'accueil, plateau repas et cocktail de clôture pour les participants
- Campagne de communication vers les étudiants du Campus de la Faculté des Sciences et Ingénierie
- Table des compétences présentes au sein de l'entreprise participante publiée dans le guide de l'Atrium distribué aux étudiants

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 05 octobre 2018

La Directrice des relations institutionnelles et de la coordination

Valérie ROGÉ

